



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE TENUE AU 7525, CHEMIN DE CHAMBLY, SAINT-HUBERT (QUÉBEC) LE 19 JANVIER 2016, À 19 H 30.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

A. Capobianco Skipworth	D. Lamoureux	Commissaires parent
C. Craig	L. Llewelyn Cuffling	T. Aguiar
M. Gour	A. Mazur	M. Rayes
C. Horrell	D. Smith	L. Rodrigues

Résolution B558-20160119

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE EN CE QUI CONCERNE LE PROJET DE LOI N° 86 PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 4 décembre 2015 fait référence à la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*;

CONSIDÉRANT que l'article 23 (1) de la Loi constitutionnelle de 1982 (Charte des droits et libertés) confère le droit à l'instruction dans la langue de la minorité;

CONSIDÉRANT que le cas « Mahe c Alberta (1990) » définit clairement les droits de l'instruction dans la langue de la minorité, y compris le droit de gestion et de contrôle en ce qui concerne les établissements d'enseignement de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'*English Parents' Committee Association (EPCA)*, le **Quebec Community Groups Network (QCGN)**, l'**Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)** et le *Quebec Federation of Home and Schools Association (QFHSA)* travaillent dans le but de s'assurer que les droits constitutionnels linguistiques de nos communautés minoritaires soient protégés au moment où le gouvernement provincial va de l'avant avec ses modifications du système d'éducation québécois;

CONSIDÉRANT qu'il y a un lien fondamental entre les écoles anglophones et les communautés anglophones qu'elles desservent;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 enlève à la communauté québécoise anglophone les droits de gestion et de contrôle de ses commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside appuie les principes et les recommandations de l'*Election System Study Panel 2015* (le rapport Jennings), lequel a mené des consultations sur une vaste échelle auprès de la communauté minoritaire linguistique anglophone, y compris la recommandation de donner le droit de vote aux parents-commissaires lors des réunions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 met fin aux pouvoirs conférés au Conseil des commissaires qui a été démocratiquement élu et attribue les pouvoirs au ministre, ce qui empiète dans les domaines exclusifs des personnes ayant droit à l'instruction dans la langue de la minorité;

CONSIDÉRANT que le Projet de loi n° 86 dissout le Conseil des commissaires de Riverside qui a été légalement et légitimement élu par la communauté anglophone le 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées auraient un impact important sur les écoles et les commissions scolaires, comme la centralisation du pouvoir au sein du Ministère et l'attribution du pouvoir au ministre qui aurait un droit de veto sur les décisions prises par les conseils d'écoles anglophones, un contrôle sur les programmes éducatifs et sur la fermeture d'écoles anglophones;

CONSIDÉRANT que les modifications n'ont aucun impact positif sur la réussite étudiante, par conséquent, elles auront un effet négatif sur les élèves en causant une incertitude dans le système éducatif;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a présenté aucune raison urgente ou substantielle justifiant la modification du système actuel de gouvernance des commissions scolaires lequel est solide, efficace et réussi;

IL EST PROPOSÉ par le président, Dan Lamoureux et appuyé par la commissaire Lesley Cuffling que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside :

Rejette le Projet de loi n° 86, *une Loi qui vise à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

Exige que le gouvernement du Québec reconnaisse son devoir de soutenir et de respecter les droits des Québécois en ce qui concerne l'instruction dans la langue minoritaire;

Exige que le gouvernement du Québec retire officiellement le Projet de loi n° 86;

Exige que le gouvernement du Québec reconnaisse et mène des consultations compréhensives et formelles avec la communauté minoritaire anglophone afin d'identifier et d'aborder la question sur nos droits légitimes en ce qui concerne la gestion et le contrôle de nos établissements;

Exige que le gouvernement du Québec donne priorité à l'éducation publique et à la réussite étudiante étant donné de l'importance primordiale pour les générations futures des citoyens québécois;

Exige que le gouvernement du Québec aborde les préoccupations de longue date de la communauté anglophone, l'inégalité de la taxation scolaire entre les commissions scolaires anglophones et francophones;

DE PLUS, nous invitons les parents et les membres de la communauté Riverside de faire part de leurs préoccupations en ce qui concerne le Projet de loi n° 86 auprès de leurs membres locaux de l'Assemblée nationale; et

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à nos partenaires du système éducatif, soit les comités de parents de la CSR, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et ses membres, l'EPCA, le Syndicat de l'enseignement de Riverside, l'Association des administrateurs de Riverside, l'Association québécoise des cadres scolaires, le Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal, l'UES Local 800, le SEPB Local 576, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones, ainsi qu'à Monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale sur notre territoire puis à nos partenaires des commissions scolaires francophones, le QCGN, QFHSA et Madame Marlene Jennings.

UNANIME

Le président, Dan Lamoureux, et les commissaires Capobianco Skipworth, Craig, Gour, Horrell, Cuffling, Mazur, Morrison (par téléphone) et Smith ont demandé que leurs votes soient notés. Les commissaires-parents Aguiar et Rodriguez ont indiqué leur appui de cette résolution.

Copie conforme donnée à Saint-Hubert (Québec) ce 20 janvier 2016.



Denise Paulson
Secrétaire générale